

La recherche suisse séduit Bruxelles

La qualité de votre recherche nous intéresse. Tel est en substance le discours tenu à la Suisse par la Commission européenne. Comme, de l'autre côté, chercheurs suisses et autorités fédérales ont les yeux de Chimène pour les programmes de recherche communautaire, il n'est pas étonnant que la préparation des mandats de négociation entre Bruxelles et Berne va bon train. A tel point que, du côté suisse, sa rédaction est aujourd'hui achevée, selon notre mission auprès de l'Union européenne (UE).

Depuis la fin des années quatre-vingt, la coopération scientifique entre la Confédération et l'UE s'est rapidement accrue pour atteindre un degré très élevé d'intégration. Le refus de l'EEE a relégué les chercheurs suisses au purgatoire d'une coopération projet par projet. Avec deux conséquences immédiates: un accès limité aux résultats et le départ forcé des Suisses siégeant

dans les comités de gestion des projets.

Conscient du «danger de marginalisation de la science et de la recherche suisses», le Conseil fédéral a demandé que s'ouvrent rapidement des négociations bilatérales avec Bruxelles afin d'obtenir le statut prévu dans l'accord EEE, soit une participation intégrale aux programmes communautaires.

Perspectives prometteuses

Aujourd'hui, les perspectives sont prometteuses. La Commission européenne devrait achever son projet de mandat à la mi-mars. Les discussions bilatérales préalables laissent apparaître que les divergences sont rares. Seul gros point d'achoppement: la commission souhaite que la Suisse participe à l'ensemble du quatrième programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union (1994-1998), qui doit

débuter l'été prochain, alors que Berne veut renoncer à son volet Euratom.

Deux obstacles pourraient entraver la conclusion rapide des négociations bilatérales. Le Parlement européen tarde à adopter le quatrième programme-cadre alors que des divergences persistent avec le Conseil des ministres des Douze. En cas de bras de fer, la décision pourrait être différée de trois à six mois.

Le second dépend du lien politique établi par les Douze entre les différents domaines de négociations bilatérales avec Berne. Il pourrait aussi retarder un accord sur la recherche tant que d'autres domaines, comme la libre circulation des personnes, n'ont pas fait de progrès significatifs. Le Conseil des ministres est seul compétent pour déterminer si oui ou non la recherche, considérée comme un domaine équilibré, peut faire cavalier seul.

Bruxelles / Pierre Meyer □



Murat Kunt, professeur à l'EPFL, estime que les bureaucrates européens ont trop de pouvoir.

Tobler